



# !INFO DFA

## Amplitudes horaires

### CSP comptables/futur SFACT

La **CFDT** a demandé et obtenu que de nouveaux cycles horaires soient expérimentés à partir du 1<sup>er</sup> septembre, au sein de la DFA.

Dans le cadre du futur déménagement sur le site BEDIER, ces nouveaux cycles offrent la possibilité de gérer l'allongement des déplacements professionnels ou entre le domicile et le lieu de travail avec un triple objectif :

- ✓ améliorer le bien-être des agents et une bonne articulation entre vie professionnelle et vie personnelle,
- ✓ garantir le bon fonctionnement des services,
- ✓ appuyer les encadrants dans l'exercice de leurs missions.

Les agents des CSP comptables/futur service facturier auront le choix entre l'une des 2 amplitudes horaires existantes (dont une avec une plage fixe expérimentale) ou une nouvelle amplitude horaire expérimentale débutant à 7h30.

Les agents peuvent choisir, sans attendre l'emménagement sur Bédier, entre les trois amplitudes horaires suivantes :

- l'amplitude horaire de travail de 8h à 19h30 avec 2 plages fixes (plages pendant lesquelles tout agent doit être impérativement présent) :
  - ✓ le matin, 9h30 - 11h30
  - ✓ l'après-midi, 14h - 16h.
- l'amplitude horaire de travail de 8h30 à 20h avec 2 plages fixes expérimentales :
  - ✓ le matin, 10h - 11h30
  - ✓ l'après-midi, 14h - 16h30.
- l'amplitude horaire expérimentale allant de 7h30 à 19h avec 2 plages fixes :
  - ✓ le matin, 9h - 11h30
  - ✓ l'après-midi, 14h - 15h30.



Après 3 mois de test, un premier bilan sera mené à la fois auprès des agents et des encadrants.

Au moment de l'installation sur Bédier le choix d'une autre amplitude que celle choisie initialement sera possible. L'agent devra ensuite respecter l'amplitude horaire (et plages fixes correspondantes) choisie à compter du lancement et durant toute la période d'expérimentation.



**ADHERER A LA CFDT,  
C'EST REJOINDRE L'EFFICACITE**